

Reçu et vu
3/5/21
Bernard LAFFITE
Commissaire-Enquêteur

Epinal, le 5 mai 2021

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je me permets de porter à votre attention les remarques suivantes concernant le projet de création d'un Stade d'Eaux Vives, commandé par la communauté d'agglomération d'Epinal.

La lecture du dossier relatif à l'enquête publique prescrite par M. le Préfet des Vosges, fait apparaître ce projet inacceptable, pour des raisons :

1. Ecologiques :

Le projet est en complet décalage avec les nécessités de la transition écologique imposée par le changement climatique, qui devraient être d'une priorité absolue. Les conséquences en périodes de forte chaleur, plus fréquentes et longues, sont particulièrement difficiles à supporter par la population urbaine n'ayant majoritairement pas accès à des équipements tels que jardins ou piscines privées, climatisation...
De plus :

- Sa réalisation démontrerait une totale incompréhension de l'urgence climatique et des choix qu'elle impose et constituerait un grave manquement au devoir d'exemplarité qui incombe à la ville, au département et à la région.
- Il est en contradiction totale avec les objectifs affichés par la communauté de communes (plan climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales) ainsi qu'avec les ambitions proclamées par la municipalité dans son magazine « Vivre à Epinal »
- Il a un impact destructif sur un milieu naturel rare et utile en centre-ville, principalement par la bétonisation qu'il implique : création d'un bassin de 20mx20m et d'un canal de 10 m de large, profond de 1,7 m, à sec sur une grande partie des 250 m hors des périodes d'utilisation, implantation d'une station de pompage, de bâtiments techniques, d'infrastructures d'accès mais aussi de dispositifs de protection. Ces éléments ne figurent généralement pas sur les représentations idéalisées qui en sont fournies.
- Il représente une consommation d'énergie très importante, évaluable à 685 MW.h par an uniquement pour le pompage, pour 1300 heures de fonctionnement (3h30 par jour), auxquels viendront s'ajouter celles des annexes : tapis roulant – élévateur à bateaux, éclairage, opérations d'entretien et de maintenance... A titre de comparaison, la production annuelle de la centrale hydroélectrique Hydroépinal est de 1220 MW.h : Le stade Eaux Vives constitue une centrale hydroélectrique à l'envers.
- Les nuisances induites par son fonctionnement : bruit et turbulences, par l'affluence : circulation, concentrations de population et de véhicules, remorques, sont incompatibles avec les usages habituels du site et son environnement d'habitat urbain...

2. Liées au besoin

Peut-on raisonnablement croire que nombreux seraient les touristes attirés par la perspective de pratiquer le surf ou le rafting à Epinal, sur un parcours artificiel d'un peu plus de 200 m, sachant l'intérêt restreint que présentent en général les parcours artificiels pour les adeptes de sports en milieux naturels : pistes de ski intérieures, piscines à vagues (surf)... par le caractère répétitif de l'utilisation en espace limité et l'absence de variantes. On ne trouve notamment :

- Aucune étude de marché objective et chiffrée définissant la réelle utilité du Stade Eaux Vives : à quel besoin doit-il répondre, à qui doit-il rendre service ?
- Aucune donnée prospective indiquant le nombre d'usagers potentiels, locaux ou touristes, la provenance de ceux-ci.

- Aucune prévision concernant les retombées éventuelles pour la communauté, aucune étude de réalisations analogues existantes concernant leur fréquentation et leur bilan écologique et financier.
- On notera qu'actuellement en France et dans de nombreux pays la plupart des équipements similaires : stades, patinoires, pistes de ski...générateurs de rassemblements sont fermés depuis un an, sans perspective immédiate de réouverture réelle.

3. Relatives à l'utilisation actuelle du site

Pas plus que pour la définition du besoin (marché), aucune étude ou sondage chiffré n'est fourni concernant l'utilisation actuelle du site, or :

- Il constitue un élément patrimonial d'intérêt général, rare par sa configuration en milieu urbain : magnifique espace naturel encadré par des cours d'eau, îlot de calme et de fraîcheur, facile d'accès, point de départ direct pour plusieurs circuits touristiques ou sportifs et très proches du Musée de l'Image, de la Maison Romaine et du centre-ville...
- Dans sa définition actuelle, le site du port apporte une valeur ajoutée appréciable à la qualité de vie et à l'image de la ville à l'extérieur.
- Comme il est facile de le constater, le site concerné est particulièrement fréquenté par un public :
 - D'adeptes de sport collectifs : groupes d'amateurs, associations,
 - D'élèves et classes de collèges et lycées pour les cours d'EPS à l'air libre
 - De sportifs individuels y compris les adeptes du « free run park » et de l'aire de fitness
 - Fréquentant les animations ponctuelles : marché artisanal, foire associations, Zinc-Grenadine, cirques...
 - De familles profitant d'un espace de liberté pour leurs enfants : aires de jeux, sentiers de promenade pédestre ou cycliste, ou personnes à la recherche d'un peu de calme ou de fraîcheur dans un cadre de nature en plein centre-ville.
- Etant donné l'espace libre disponible, ces activités peuvent de plus être pratiquées avec le respect de la distanciation.
- On note que les parkings à disposition : Capitainerie, quai du port coté rue Louis Barthou et square de Gembloux sont notoirement insuffisants les jours d'affluence dans la zone du parc, les mêmes que ceux prévisibles pour le SEV. Le stade entraînera une cannibalisation de ceux-ci contraire à l'intérêt général, gênant l'accès aux usages et installations existantes. La même remarque s'applique aux installations sanitaires. Aucune étude chiffrée n'est proposée.
- La durée prévisionnelle des travaux étant de 10 mois hors aléas, à partir de juin 2021, l'accès à l'espace de loisirs sera interdit aux usagers pendant probablement plus d'un an, comprenant les étés 2021 et 2022, vacances scolaires et périodes éventuelles de fermeture des écoles. Comment peut-on seulement imaginer cette privation, dans les conditions rappelées ci-dessus ?

La création du SEV entraîne l'aliénation d'un site dont l'utilité publique est indéniable et cette perte n'est à aucun moment prise en compte dans le rapport.

Ce point est dramatique dans le contexte sanitaire actuel avec ses implications sur la vie quotidienne : distanciation, périodes de confinement répétées, fermeture des établissements d'enseignement, des équipements publics et sportifs, des commerces et la limitation des déplacements empêchant l'accès aux zones naturelles et récréatives ou sportives d'extérieur.

Pour ces raisons la garantie de la pérennité du site devrait être une priorité absolue.

On notera encore que le projet est en parfaite contradiction avec les critères retenus par la Ville d'Epinal pour sa campagne « Des idées pour ma ville », les projets proposés devant « améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants », avoir un coût maximal de 150 000 € et ne pas générer de coûts de fonctionnement.

4. Economiques

- Le SEV représente un investissement de 6 M€, sans possibilité d'amortissement, et des frais d'entretien et de fonctionnement très élevés, plus de 90000 € par an à charge de la collectivité alors qu'il ne bénéficie qu'à un public très restreint (non clairement défini).
- Les retombées économiques pour l'agglomération, touristiques notamment, semblent très hypothétiques et étayées par aucune étude de marché préalable (disponible).
- Par sa contradiction avec les nécessités de la transition écologiques et par son impact public négatif il risque même d'être contre-productif pour l'image verte de la ville et du département.
- Aucun budget prévisionnel concernant les frais d'entretien, de maintenance et de mises à jour imposées par des évolutions des normes (environnementales, de sécurité...) n'est fourni. Il laisse une lourde charge, non chiffrée, pour une durée illimitée à la collectivité.

Mais il y a plus choquant encore. L'étude de préféabilité document SEV EPINAL6.pdf envisage trois possibilités ou « scénarios » (aménagement au port page 11, au Saulcy p. 15 et à la Maison Romaine p.17) prévoyant chacun un couplage avec une solution de production hydroélectrique :

https://www.vosges.gouv.fr/content/download/22548/161138/file/SEV_EPINAL6.pdf,

L'étude comparative (pages 22-23) évalue le « potentiel hydroélectrique annuel » des 3 solutions à respectivement 2000, 2100 et 1700 MW.h, les marges de gestion correspondantes de 125, 132 ou 87 k€ /an laissant espérer des retours sur investissement de 22, 23 et 33 ans.

Parmi les trois solutions l'aménagement au site du port est retenu, après un choix rendu très discutable par la non-prise en compte de critères pourtant primordiaux (utilisation actuelle des sites, population impactée...) et par l'absence de pondération relative de ceux considérés.

Or dans le projet définitif, la possibilité de couplage hydroélectrique a complètement disparu : la production électrique de 2000 MW.h devient une consommation minimale nette de 685 MW.h, la marge de gestion de 125 k€ se transforme en dépense annuelle d'au moins 90 k€, à charge du contribuable, et le retour sur investissement est reporté à jamais.

Comment justifier que le projet, à priori vertueux du point de vue énergétique au moins, se transforme en gouffre financier prévisible.

5. Relatives au manque d'information et à l'absence de concertation citoyenne

- Le projet est imposé sans que les habitants de la communauté aient été complètement et objectivement informés ni démocratiquement consultés. Aucune étude préalable concernant l'impact humain de la modification de la zone de loisirs du port n'a été réalisée ou au moins ne figure dans le dossier, or il s'agit de la destruction d'un élément patrimonial dont l'intérêt a déjà été évoqué, rare par sa configuration, magnifique espace naturel encadré par des cours d'eau, îlot de calme et de fraîcheur en milieu urbain, facile d'accès, point de départ direct pour plusieurs circuits touristiques ou sportifs et très proches du Musée de l'Image, de la Maison Romaine et du centre-ville.
- Sans plus d'information ou de concertation, le projet met en jeu les finances locales et donc les contributions à long terme de la collectivité, sans budget prévisionnel précis et objectif concernant les charges découlant des consommations, de l'entretien, de la maintenance et des mises à jour de l'équipement.
- S'il s'agit d'utiliser des subventions ne serait-il pas plus judicieux de les affecter à des projets réellement d'intérêt général, revitalisation du centre-ville, réfection de la voirie, plan vélo pour Epinal et agglomération...ou plus honorable dans le contexte actuel, d'y renoncer purement et simplement au profit de besoins plus urgents ?

6. Opportunités et potentialités manquées

La création du SEV et son exploitation ferait perdre des opportunités et potentialités certaines :

Pour les sports nautiques à Epinal et agglomération:

- Création d'un pôle sport nautique regroupant toutes les installations en un contexte dédié aux sports : Plaine sportive de Soba
- Continuité avec le parcours du centre ville : berges de la Moselle à hauteur de l'Espace Cours, qui permettrait une revalorisation de celui-ci, relativement moins fréquenté et aux larges possibilités de parking
- Création d'un parcours en site naturel, en mettant à profit le cours de la Moselle et la particularité de son parallélisme avec le canal de l'Est pour le retour des embarcations...

Pour le site du port en soi, en enrichissant celui-ci sans le dénaturer par la création :

- d'un espace de rafraîchissement de type « Miroir d'eau »
- d'un espace sécurisé permettant la « classe en plein-air » pour les écoles ou collèges ou pour l'utilisation en activités de vacances.
- D'un parcours pédagogique centré sur le cours d'eau, les éléments de maîtrise et d'utilisation de celui-ci : barrages, écluses, centrales hydroélectriques à disposition à proximité et possibilité de visite et d'explications sur site.
- la création d'un site étape pour le tourisme itinérant à vélo en plein développement, avec extension éventuelle à l'Île sous La Gosse, pour les usagers de la Véloroute V50 (Luxembourg-Lyon)....

Pour l'agglomération, par l'orientation des investissements vers des mesures concrètes de revitalisation et revalorisation, qui permettraient de réelles retombées pour les commerçants, artisans, exploitants...

Conclusion

Pour toutes ces raisons (d'autres remarques et avis sont proposés dans le document ContributionEnquêtePublique.pdf joint) :

Nous demandons l'abandon immédiat, pur et simple du projet Stade d'Eaux Vives dans sa forme actuelle.

Nous proposons que toute autre éventualité de création analogue soit soumise :

- à un moratoire jusqu'à la fin de la pandémie « Covid19 »
- à un réexamen des réels besoins et de l'utilité publique de ce type d'équipement à Epinal,
- à une garantie de contrepartie de production d'énergie hydroélectrique, donc propre
- à la mise à disposition du contribuable et du citoyen d'une étude financière précise et complète
- à une consultation publique avec vote citoyen
- et que le site du Port, en raison de l'apport en qualité de vie qu'il offre aux habitants, soit sanctuarisé envers ce type d'aménagement.

Ce projet, s'il vient à être réalisé, sera et restera l'indicateur permettant de mesurer la réelle priorité accordée par les autorités à l'intérêt public, à l'urgence climatique, à l'adéquation des investissements avec la transition écologique et le développement durable et à l'image de la ville et de la région.